



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTRODUCTION DE CARNIVORES DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS



Un particulier qui introduit plus de 5 animaux en 1 seul mouvement
= mouvement commercial (sauf concours, expositions...)

	Pays de provenance U.E	Pays de provenance HORS U.E
Mouvement non commercial pas de vente ni de transfert de propriété	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identification (transpondeur / tatouage avant le 03/07/2011) ◆ Passeport ◆ Vaccin antirabique depuis au moins 21 jours si primo-vaccination 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identification (transpondeur / tatouage avant le 03/07/2011) ◆ Vaccin antirabique depuis au moins 21 jours si primo-vaccination ◆ Titrage sérique antirabique 3 mois avant le départ (selon le pays de provenance) ◆ Certificat sanitaire (valable 10 jours) visé par un vétérinaire officiel + visite datant de 48h avant le départ
Mouvement commercial Particuliers / éleveurs / associations / transporteurs...	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identification (transpondeur / tatouage avant le 03/07/2011) ◆ Passeport ◆ Vaccin antirabique depuis au moins 21 jours si primo-vaccination ◆ Certificat TRACES (valable 10 jours) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identification (transpondeur / tatouage avant le 03/07/2011) ◆ Vaccin antirabique depuis au moins 21 jours si primo-vaccination ◆ Titrage sérique antirabique 3 mois avant le départ (selon le pays de provenance) ◆ Certificat sanitaire (valable 10 jours) visé par un vétérinaire officiel + visite datant de 48h avant le départ

/ ! \ L'importation de certains chiens d'attaque est interdite en France. Il s'agit de chiens de première catégorie non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère chargé de l'agriculture et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux races suivantes : Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier (pit-bulls), Mastiff (boerbull) et Tosa.

L'animal doit être âgé d'au moins 12 semaines pour la primo-vaccination